



Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

CAP NATIONALE DE TITULARISATION DES AGENTS DE CATÉGORIE C des 17 et 18 octobre 2017

« Y'en a certains, au lieu de foutre le bordel, ils feraient mieux d'aller regarder si ils peuvent pas avoir des postes là-bas » C'est en ces termes d'un extrême mépris et rappelant cruellement un certain Nicolas Sarkozy que s'adressait Emmanuel Macron aux salariés de GMS qui luttent pour préserver leurs emplois.

Nouveau dérapage qui prouve encore une fois son peu de considération pour la population et particulièrement les plus démunis que sa politique va encore plus précariser...

Car en cette période de rentrée, les sujets d'inquiétudes ne manquent pas pour la majorité de la population :

- ▶ baisse des APL ;
- ▶ Suppression sans aucun préavis de 150 000 contrats aidés ;
- ▶ Fiscalisation de la sécurité sociale à travers l'augmentation de la CSG qui à terme doit se substituer aux cotisations salariales ;
- ▶ Remise en cause du système de retraite par répartition et remise en cause du code des pensions pour les fonctionnaires...
- ▶ Casse du code du travail à travers la série d'ordonnances dévoilées il y a quelques semaines qui remettent en cause la hiérarchie des normes en matière de temps de travail, conditions de travail, salaires, licenciement, représentation des salariés dans les instances...
- ▶ Remise en cause des allocations chômage ;
- ▶ Baisse de l'impôt sur les sociétés...

Pour les fonctionnaires, et notamment ceux de la DGFIP, c'est le rétablissement du jour de carence, le gel du point d'indice ; la généralisation du RIFSEEP en 2019 avec modulation des primes en fonction du mérite et l'accélération des restructurations à la DGFIP (Adaptation des Structures au Réseau).

Et ce n'est qu'un début, car il compte durant les premières années de son mandat présidentiel réduire de 60 milliards du budget de l'État et son corollaire la suppression de 120 000 postes dans la fonction publique ...

Pour la DGFIP le chiffre vient de tomber ce seront 1650 suppressions d'emplois en 2018. Cela équivaut à rayer de la carte les directions locales de l'Aveyron, de la Lozère, du Cantal, des Ardennes, des Alpes de Haute Provence et de l'Ariège.

C'est dans ce contexte particulièrement anxiogène pour des millions de Français, que la CGT Finances Publiques a appelé à se mobiliser le 10 octobre dernier pour :

- ▶ L'augmentation de la valeur du point d'indice et le refus de tous les systèmes de rémunérations au mérite, aujourd'hui le RIFSEEP ;
- ▶ Imposer une compensation pérenne de l'augmentation de la CSG accompagnée d'une augmentation de notre pouvoir d'achat ;
- ▶ Empêcher le rétablissement du jour de carence ;
- ▶ Défendre le service public et les missions de la DGFIP ;
- ▶ Exiger l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations ;
- ▶ Protéger notre statut pour permettre un traitement égalitaire de chaque citoyen.

Dans tout le pays les fonctionnaires se sont fortement mobilisés à l'occasion de cette journée de grève et de manifestation.

La CGT Fonction publique évalue à 30 % la participation à la grève avec des pointes à 50 % dans certains secteurs. 140 manifestations ont eu lieu rassemblant 400 000 participants.

Dans les ministères économiques et financiers le taux de grève dépasse les 27 %.

A la DGFIP un agent sur trois était en grève.

Montreuil, le 16/10/2017

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451
• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

LA CAP

► Les règles de gestion

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestions ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations uniques.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectations des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

Les documents proposés aux organisations syndicales lors du groupe de travail dit « mutations » qui doit se dérouler les 19 et 20 octobre prochain va encore plus loin.

C'est la destruction des règles de mutations en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A,B et C à travers :

- **La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !**
- **L'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial;**
- **L'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ere affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial;**
- **La suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.**

L'administration veut aussi vider de leur contenu les CAP nationales de mutation.

Elle souhaite que les représentants des personnels n'interviennent plus que sur les « cas difficiles ».

Quel mépris pour l'ensemble des collègues en attente de mutation !

Au final, c'est le choix à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui est remis en cause par l'administration.

Le but est clair et Bruno Parent ne se prive pas de l'affirmer « freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services » et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins...

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

► Le temps de préparation

Cette année, le temps de consultation Pour préparer les CAP a été réduit de manière drastique par l'administration.

Pour cette CAP le temps de consultation est de seulement 1,5 jours.

C'est largement insuffisant pour préparer une CAP avec un ordre du jour fourre tout où pas moins de 4 points sont à examiner : titularisation de contractuels handicapés, titularisation d'agents administratifs principaux des Finances publiques de 2^{ème} classe stagiaires, intégrations et tableau d'avancement suite à examen professionnel 2017 au grade d'agent administratif principal de 2^{ème} classe.

► Concernant la titularisation des APFIP 2^{ème} classe

Nous ne pouvons commencer cette CAP, sans rappeler les conditions déplorables dans lesquelles les stagiaires de la promotion 2016 se sont installés et ont dû effectuer leur stage : sous-effectif de plus de 2500 agents en 2017, services désorganisés par les fermetures/regroupements de postes, parc de logements insuffisant pour accueillir l'ensemble des stagiaires en région parisienne, indemnités de stage indécentes...

La promotion de 2018 ne sera certainement pas mieux lotie..

Dans l'immédiat, nous exigeons encore une fois l'appel de la totalité de la liste complémentaire du concours commun de catégorie C pour permettre aux agents dans les services, d'exercer leurs missions de manière plus sereine.

Il y a 14 dossiers présentés à la CAP : 3 propositions de licenciement, 8 renouvellements de stage et 3 prolongations de 6 mois sur une population de 337 stagiaires.

Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire.

Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1ere affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... bref un agent livré clef en main !

La réalité est tout autre, les agents stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique qui ne dure que 6 semaines et une formation métier de 3 semaines quand elle est dispensée...

Le complément de formation se fait dans sa majorité par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parviennent plus à effectuer correctement leurs missions.

Au quotidien, il est de plus en plus difficile voir impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1ere affectation et nous vous le démontrerons tout au long de la CAP.

Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFIP.

La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.

Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.